

*Les travaux de la Chambre*

Le député de Windsor-Ouest demande à la présidence de conclure à une présomption suffisante d'atteinte aux privilèges, que prouve l'intention exprimée par le vice-premier ministre (M. Nielsen).

Il est clair également qu'il doit être possible d'enquêter sur le fond d'une allégation qui a été faite à la Chambre, quoique les allégations faites dans le cours des délibérations de la Chambre soient protégées par une immunité absolue.

Comme le député de Windsor-Ouest l'a lui-même admis, la présidence pourrait difficilement établir que le but d'une enquête est «d'examiner de manière abusive les déclarations faites au Parlement», avant que l'enquête soit commandée.

Le député demande à la présidence de juger, plutôt, que l'intention d'instituer pareille enquête a été exprimée et qu'elle constitue en soi une atteinte aux privilèges ou une tentative pour intimider les députés.

Étant donné qu'une atteinte aux privilèges ne peut pas être hypothétique, qu'elle doit s'être produite, la présidence ne peut considérer l'expression d'une intention comme une violation des privilèges, à moins qu'elle ne constitue une menace en elle-même.

Comme le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) et d'autres l'ont suggéré, la présidence a examiné plus d'une réponse du premier ministre suppléant. Je ne peux pas dire que les réponses, prises globalement et replacées dans leur contexte, empiètent sur la liberté de parole des députés. Bien que le premier ministre suppléant ait parlé de son intention de faire examiner la substance des accusations et allégations portées contre l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, je ne décèle pas de menace, directe ou voilée, que des députés pourraient être appelés à rendre compte de ce qu'ils ont déclaré à la Chambre, et je ne trouve pas non plus de présomption suffisante d'une tentative pour intimider les députés ou les restreindre dans leurs propos.

Je ne peux donc pas conclure qu'il y a motif à soulever la question de privilège ni, par conséquent, donner à cette question la priorité sur les autres travaux de la Chambre.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je me suis engagé hier à répondre à la question au sujet des travaux de la Chambre pour les quelques premiers jours de la semaine, du moins.

Les leaders parlementaires se sont consultés et je suis en mesure de signaler qu'à la reprise de nos travaux après la longue fin de semaine nous étudierons, à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi C-92, Loi visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales; nous étudierons ensuite, à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi C-109, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le CIRIS; puis

nous passerons à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-106, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants.

Nous surveillerons les progrès réalisés dans l'étude de ces trois projets de loi. D'autres mesures dont j'ai parlé avec les leaders parlementaires pourraient être mises en discussion, si nous réalisons certains progrès.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, je me demande si le leader parlementaire du gouvernement tiendra compte du fait qu'un grand nombre de jours réservés à l'opposition n'ont pas encore été alloués et s'il songera à nous aviser au préalable quand il se propose de les attribuer.

**M. Hnatyshyn:** Je suis certes au courant de la situation. Nous convenons tous, je crois, qu'un des dilemmes qui se posent à nous au cours du présent trimestre est le nombre élevé de jours de l'opposition, soit 13, qu'il faut insérer dans un calendrier déjà chargé.

J'ai tenté d'agir démocratiquement envers l'Opposition en lui accordant cinq jours cette semaine et je tenterai de l'avertir aussitôt que possible des autres jours qui seront attribués en temps opportun.

**M. Deans:** Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Dans l'intérêt de la démocratie, je pense que les députés de l'opposition lui sauraient gré en l'occurrence de ne pas nous accorder cinq jours de suite mais de les intercaler au cours de cette période, afin que nous puissions choisir les questions à débattre au moment où elles sont d'actualité.

Le ministre se souviendra que j'ai réclamé un jour de l'opposition le 14 avril, mais en vain. Désormais, nous pourrions peut-être tenter de les répartir un peu plus également dans toute la période.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, j'accepte cette instance. Malheureusement, il faut en déduire que l'opposition ne peut trouver cinq questions importantes à débattre durant une semaine.

**M. Deans:** Il faut en déduire que si nous en réclamons une, c'est pour une raison importante.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, l'an dernier, le leader parlementaire du gouvernement nous a fourni un programme des travaux pour jusqu'à la fin de mai à peu près. Nous en sommes maintenant rendus à cette période, et je me demande s'il va nous fournir un programme des travaux pour la trentaine de jours qui restent avant le congé d'été. Bien sûr, les séances seront prolongées à partir du 12 juin. Pourrait-il nous en informer dans les jours qui viennent afin que nous puissions nous préparer en conséquence?

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le Président, cette question fait l'objet de discussions avec le député de Windsor-Ouest (M. Gray) aux réunions des leaders parlementaires. Le fait est que nous voulons tous voir ce qui peut être fait dans les jours qui restent. Je suis à essayer de dresser une liste raisonnable de priorités dont nous pourrions nous occuper, et je crois que nous allons bien progresser grâce aux députés de l'opposition autant qu'aux autres.